

Demande de bourse de collège en ligne : généralisation dans toutes les académies à la rentrée 2017

À la rentrée 2017, la demande de bourse en ligne est généralisée à tous les collèges publics dans l'ensemble des académies. Les opérations se déroulent du 1^{er} septembre au 18 octobre 2017, date impérative. La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant.

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

Les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les **avis d'imposition 2016 sur les revenus de 2015** du ménage du demandeur.

Les enfants à charge : c'est le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et d'enfants majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'imposition sur le revenu.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus 2015 à ne pas dépasser	14955	18406	21857	25308	28760	32211	35662	39113

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-college vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège et en estimer son montant.

La démarche est constituée de plusieurs étapes :

- . Accepter la récupération des informations fiscales,
- . Visualiser les informations récupérées et éventuellement fournir des précisions sur la situation pour compléter la demande,
- . Faire une demande pour plusieurs enfants scolarisés dans le même collège,
- . Valider le récapitulatif de la demande et voir l'estimation du droit à bourse.

Il est impératif de détenir une adresse mail active pour faire une demande de bourse en ligne.

Le collège se mobilise pour vous venir en aide si vous ne possédez pas d'adresse mail ou si vous n'avez pas d'accès à internet. Une permanence sera assurée en septembre le matin pour vous aider. Apportez les avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015, et 2017 sur les revenus 2016 en cas de baisse de ressources.

La principale
Isabelle BÉGUÉ



**Coupon réponse à remettre, au plus tard, au secrétariat
pour le vendredi 15 septembre 2017(délai de rigueur)**

Je soussigné(e).....responsable de l'élève.....

en classe de.....

- Ne fais pas de demande de bourse de collège, le plafond des revenus du foyer en 2015 étant dépassé
- Ne souhaite pas faire de demande de bourse de collège pour l'année 2017-2018
- Souhaite** faire une demande de bourse de collège pour l'année 2017-2018

Cette année, la demande en ligne est préconisée :

- Je fais une demande en ligne via les « Téléservices » accessibles par le site du collège puis lcart
- Je ne veux pas faire de demande en ligne et souhaite retirer un dossier de bourse en version papier au collège

À _____, le _____ Signature du (des) parent(s) :